

LE GOUVERNEUR

Bruxelles, le 21 juin 2016

Concerne : Solvabilité II – Publication de circulaires transposant en législation belge les guidelines de l'EIOPA

Madame,
Monsieur,

La Banque souhaite vous informer de la publication sur son site internet de circulaires transposant en législation belge les guidelines de l'EIOPA.

Vous trouverez ces circulaires sur le site web de la Banque, à l'adresse suivante :

<https://www.nbb.be/fr/supervision-financiere/controle-prudentiel/domaines-de-contrôle/entreprises-dassurance-et-de-8>

Pour des raisons pratiques ces circulaires ne vous seront pas envoyées par courrier. Vous en trouverez la liste en annexe.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jan Smets

Annexe: Liste des circulaires transposant en législation belge les guidelines de l'EIOPA

vos références

nos références

TA/2016/06/L168.JB.DuM

votre correspondant

Jérôme Bourtembourg

tél.: + 32 2 221 33 93

fax: + 32 2 221 31 04

Jerome.bourtembourg@nbb.be

Politique prudentielle & stabilité financière

Banque nationale de Belgique s.a.

boulevard de Berlaimont 14

1000 Bruxelles

BELGIQUE

numéro d'entreprise:

0203.201.340

RPM Bruxelles

www.bnb.be

Liste des circulaires transposant en législation belge les guidelines de l'EIOPA

Circulaire NBB_2016_07 / Circulaire relative aux fonds cantonnés

Cette circulaire explique comment identifier des fonds propres restreints, déterminer les actifs et les passifs des fonds cantonnés, calculer le montant notionnel du SCR, comparer le SCR et les fonds propres restreints, calculer le SCR pour plusieurs fonds cantonnés et calculer le SCR avec un modèle interne.

Circulaire NBB_2016_08 / Circulaire relative au traitement des entreprises liées, y compris les participations

Cette circulaire fournit des éclaircissements sur l'identification et le traitement des entreprises liées et des participations.

Circulaire NBB_2016_09 / Circulaire relative aux fonds propres auxiliaires

Cette circulaire explique les considérations relatives au processus d'approbation de la Banque pour les éléments de fonds propres auxiliaires, au classement des éléments de fonds propres auxiliaires et au respect continu des critères d'approbation.

Circulaire NBB_2016_10 / Circulaire relative à la communication régulière d'informations

Cette circulaire a pour objet la communication régulière d'informations.

Circulaire NBB_2016_11 / Circulaire relative au classement des fonds propres

Cette circulaire précise certains des critères de classification des fonds propres.

Circulaire NBB_2016_12 / Orientations sur la communication d'informations et sur les informations à destination du public

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à la communication d'informations et aux informations à destination du public.

Circulaire NBB_2016_13 / Circulaire relative à la solvabilité du groupe

Cette circulaire fournit des informations sur les orientations de la Banque en matière de la solvabilité du groupe dans le cadre de Solvabilité II.

Circulaire NBB_2016_14 / Circulaire relative aux orientations sur le risque de base lors de l'application des techniques d'atténuation du risque dans le calcul du capital de solvabilité requis selon la formule standard

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives au traitement des techniques d'atténuation du risque dans le calcul du capital de solvabilité sous la formule standard.

Circulaire NBB_2016_15 / Circulaire relative aux orientations sur l'application d'ententes de cession en réassurance au sous-module « risque de souscription en non-vie » dans le calcul du capital de solvabilité requis selon la formule standard

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à l'application d'ententes de cession en réassurance au sous-module « risque de souscription en non-vie » dans le calcul du capital de solvabilité sous la formule standard.

Circulaire NBB_2016_16 / Circulaire relative aux orientations sur le traitement des expositions au risque de marché et au risque de contrepartie dans la formule standard

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives au traitement des expositions au risque de marché et au risque de contrepartie dans le calcul du capital de solvabilité sous la formule standard.

Circulaire NBB_2016_17 / Circulaire relative aux orientations sur l'application du module « risque de souscription en vie » dans le calcul du capital de solvabilité requis selon la formule standard

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à l'application du module « risque de souscription en vie » dans le calcul du capital de solvabilité sous la formule standard.

Circulaire NBB_2016_18 / Circulaire relative aux orientations sur le sous-module « risque de catastrophe en santé » dans le calcul du capital de solvabilité requis selon la formule standard

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives au sous-module « risque de catastrophe en santé » dans le calcul du capital de solvabilité sous la formule standard.

Circulaire NBB_2016_19 / Circulaire relative aux orientations sur les paramètres propres à l'entreprise

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives aux critères de qualité des données à prendre en compte dans le processus de calcul des paramètres propres aux entreprises et des paramètres propres aux groupes.

Circulaire NBB_2016_20 / Circulaire relative aux orientations en matière d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).

Circulaire NBB_2016_21 / Circulaire relative à la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques et des impôts différés

Cette circulaire contient des éclaircissements sur les orientations de la Banque concernant la capacité des provisions techniques d'absorption des pertes et des impôts différés dans le calcul du capital de solvabilité requis.

Circulaire NBB_2016_22 / Circulaire relative aux orientations sur l'approche par transparence dans le calcul du capital de solvabilité requis selon la formule standard

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à l'approche par transparence dans le calcul du capital de solvabilité sous la formule.

Circulaire NBB_2016_23 / Circulaire relative aux orientations sur les informations à communiquer à des fins de stabilité financière

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives aux informations à communiquer à des fins de stabilité financière.

Circulaire NBB_2016_24 / Circulaire relative aux orientations sur les limites des contrats

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives aux limites des contrats.

Circulaire NBB_2016_25 / Circulaire relative aux orientations sur l'application des mesures de garanties à longue échéance

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à l'application des mesures de garanties à longue échéance.

Circulaire NBB_2016_26 / Circulaire relative aux orientations sur la valorisation des provisions techniques dans le cadre de Solvabilité II

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à la valorisation des provisions techniques dans le cadre de Solvabilité II.

Circulaire NBB_2016_27 / Circulaire relative aux orientations sur l'utilisation de modèles internes dans le cadre de Solvabilité II

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à l'utilisation de modèles internes dans le cadre de Solvabilité II.

Circulaire NBB_2016_28 / Circulaire relative à la comptabilisation et la valorisation des actifs et passifs autres que les provisions techniques

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relative à la comptabilisation et la valorisation des actifs et passifs autres que les provisions techniques.